

2018-2025
2018-12-14

Munger Horticultural Vinegar Plus Liquid Herbicide

For non-selective vegetation control in and around the garden, established trees and shrubs, sidewalks, driveways, patio, non-crop areas, right-of way and industrial land sites. Leaves no harmful residue in the soil.

COMMERCIAL

ACTIVE INGREDIENT: Acetic Acid 20%

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN
READ THE LABEL BEFORE USING

REGISTRATION NO.: 29405 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

CAUTION: SKIN IRRITANT DANGER: CORROSIVE TO EYES

NET CONTENTS: 5L -1050L, bulk

Munger Lawnscape Distribution
4231 Concession 4, RR # 4
Harrow, ON. N0R 1G0
(519) 738-2571
<http://www.jmunger@mnsi.net>

2018-2025
2018-12-14

Munger Horticultural Vinegar Plus is a post emergent, foliar active, vegetation management product that is non-selective to green foliage and non residual in soil.

Areas of use: sidewalks, driveways and patios; railroad rights-of-way, power stations, and industrial sites; around farm buildings, storage areas, tank farms, in and around greenhouses, plant nurseries and golf courses; and in fencerows and vacant lots.

Retreatment is required for complete control of established perennial weeds.

Annual Weeds Controlled: Ragweed spp., Chickweed, Lamb's-quarters, Black Medic, seedling Canada fleabane.

Perennial Weeds Suppressed: Dandelion, Plantain spp., Clover spp., Wild Carrot, Toadflax, Quack Grass, Tufted Vetch, Hawkweed spp., Curled Dock, Canada thistle, Kentucky Bluegrass.

DIRECTIONS FOR USE

Best results are achieved from spring and early summer applications to actively growing young weeds. Degree of control depends on several factors, including size and stage at application.

Apply on a mostly sunny day with temperatures at or above 21° C (70° F). Small annual weeds may be completely controlled with a single application. Control of larger, more established weeds, not completely desiccated with one application may be short-term and require retreatment. Weeds that are mature, dormant or hardened due to moisture stress tend to be more tolerant to herbicide treatment.

Complete coverage of undesirable vegetation is necessary to achieve control. Only contacted vegetation will be affected. Seedling perennial weeds may be controlled with a single application; however, repeat application is required for control of regrowth of established perennial weeds. Rainfall within 1 hour of application will reduce degree of control. DO NOT re- enter or allow entry into the treated areas until the residues have dried. As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, DO NOT use to control aquatic pests.

FOR EARLY SEASON ANNUAL WEED CONTROL, when weeds are small (3-5 leaf) and actively growing; mix a spray solution consisting of 1 L of product for each 3 L of water. Ensure adequate mixing. Spray unwanted vegetation to the point of wetness.

SPOT TREATMENT APPLICATION: Use a single nozzle or hand-gun applicator to direct the spray and thoroughly wet undesirable foliage.

FOR CONTROL OF LARGER ANNUAL WEEDS AND TOP GROWTH REDUCTION (SUPPRESSION) OF PERENNIAL WEED GROWTH. Mix a spray solution consisting of 1 L of product for each 2.25 L of water. Use an application system, solution volume and adequate spray pressure to ensure complete coverage of unwanted vegetation. Best results with larger weeds will be achieved by spot treatment. Retreatment is required for regrowth of perennial weeds .

FOR CONTROL OF SEEDLING CANADA FLEABANE, LARGER, ESTABLISHED ANNUAL WEEDS AND TOP GROWTH REDUCTION (SUPPRESSION) OF ESTABLISHED PERENNIAL WEEDS: Use full strength (undiluted) with adequate spray pressure to ensure complete coverage of unwanted vegetation. Best results with larger weeds will be achieved by spot treatment. Retreatment is required for regrowth of perennial weeds.

2018-2025
2018-12-14

FOR CONTROL OF WEEDS IN GREENHOUSES: To control weeds in non-crop areas of the greenhouse such as under planting benches, in walkways, and in beds after harvest, prepare a spray solution consisting of 1 L of product for each 3 L of water. Ensure adequate mixing. Spray weeds to the point of wetness using a medium droplet size to minimize drift. Complete coverage of the weeds is necessary to achieve control. Best results will be achieved if the weeds are actively growing. Avoid contact of the spray solution onto desirable vegetation.

DO NOT allow effluent or runoff from greenhouses containing this product to enter lakes, streams, ponds or other waters.

This product is not registered for the control of pests in aquatic systems. **DO NOT** use to control aquatic pests. **DO NOT** contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

DO NOT apply this product through any type of irrigation system.

Field sprayer application: **DO NOT** apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1) medium classification. Boom height must be 60 cm or less above the crop or ground.

DO NOT apply by air.

Buffer zones:

Use of the following spray methods or equipment **DO NOT** require a buffer zone: hand- held or backpack sprayer and spot treatment, inter-row hooded sprayer, low-clearance hooded or shielded sprayers that ensure spray drift does not come in contact with orchard crop fruit or foliage, soil drench and soil incorporation.

For application to rights-of-way, buffer zones for protection of sensitive terrestrial habitats are not required; however, the best available application strategies which minimize off-site drift, including meteorological conditions (e.g., wind direction, low wind speed) and spray equipment (e.g., coarse droplet sizes, minimizing height above canopy), should be used. Applicators must, however, observe the specified buffer zones for protection of sensitive aquatic habitats.

The buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive terrestrial habitats (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, riparian areas and shrublands), sensitive freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands) and estuarine/marine habitats.

Method of application	Crop	Buffer Zones (metres) Required for the Protection of:				
		Freshwater Habitat of Depths:		Estuarine/Marine Habitats of Depths:		Terrestrial Habitats*
		Less than 1 m	Greater than 1 m	Less than 1 m	Greater than 1 m	
Field sprayer	Non-crop	2	1	1	1	1

* Buffer zones for the protection of terrestrial habitats are not required for use on rights-of-way including railroad ballast, rail and hydro rights-of-way and utility easements.

2018-2025
2018-12-14

For tank mixes, consult the labels of the tank-mix partners and observe the largest (most restrictive) buffer zone of the products involved in the tank mixture and apply using the coarsest spray (ASAE) category indicated on the labels for those tank mix partners.

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Corrosive to the eye. DO NOT get in eye. May irritate skin. Causes mucous membrane irritation. Avoid contact with skin and clothing. Wash immediately after use. Wash contaminated clothing with soap and hot water before reuse. Avoid inhaling vapours or spray mist. A well ventilated area is required for task-related duties. DO NOT re-enter or allow entry into the treated areas until the residues have dried. Wear long-sleeved shirt, long pants, chemical resistant gloves, safety goggles or face shield, and shoes plus socks during loading, application, and when performing clean-up and maintenance activities. For broadcast application and application in areas with poor ventilation, the applicator must also wear a NIOSH/MSHA-approved vapour respirator.

Avoid all contact with desirable plants. Overspray or drift will injure contacted foliage. Avoid application to reactive metals such as aluminum, tin, iron, or items such as fencing or lawn furniture in order to prevent staining, mottling, or otherwise interfering with finished metal surfaces. Avoid spraying on windy days.

Apply only when the potential for drift to areas of human habitation or human activity such as houses, cottages, schools and recreational areas is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature, application equipment and sprayer settings.

This product may be toxic to aquatic organisms. DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

Toxic to aquatic organisms and non-target terrestrial plants. Observe buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE. To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay. Avoid application when heavy rain is forecast. Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative strip between the treated area and the edge of the water body.

FIRST AID

If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

2018-2025
2018-12-14

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

Treat symptomatically.

STORAGE

To prevent contamination store this product away from food or feed. Keep from freezing. Store in original container out of reach of children.

DISPOSAL

1. Triple or pressure-rinse the empty container. Dispose of rinsings on bare ground.
2. Follow provincial instruction for any required additional cleaning of the container prior to its disposal.
3. Make the container unsuitable for further use.
4. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
5. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

2018-2025
2018-12-14

Munger Vinaigre Horticole Plus Herbicide Liquide

Pour la suppression non sélective de la végétation dans le jardin et autour des arbres et arbustes établis, trottoirs, voies d'accès, patios, zones non agricoles, emprises et terrains à usage industriel. Ne laisse aucun résidu nocif dans le sol.

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Acide acétique 20%

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION : 29405 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION : IRRITANT POUR LA PEAU DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX

CONTENU NET : 5 L - 1050 L, vrac

Munger Lawnscape Distribution
4231, 4^e Concession,
RR 4 Harrow (ON) N0R 1G0
519-738-2571
<http://www.jmunger@mnsi.net>

2018-2025
2018-12-14

Le Vinaigre Horticole Plus de Munger est un produit pour la gestion de la végétation conçu pour l'application foliaire en post-émergence. Il est non-sélectif pour le feuillage vert et n'a pas d'effet résiduel dans le sol.

Zones d'utilisation : trottoirs, voies d'accès et patios; emprises de chemins de fer, centrales électriques et terrains à usage industriel; autour des bâtiments agricoles, zones d'entreposage, parcs de stockage, intérieur des serres et autour de celles-ci, pépinières et terrains de golf; et dans les haies et les terrains non bâtis.

Il faut effectuer un traitement supplémentaire pour supprimer complètement les mauvaises herbes vivaces établies.

Mauvaises herbes annuelles supprimées : Herbe à poux spp., stellaire moyenne, chénopode blanc, luzerne lupuline, vergerette du Canada au stade de semis.

Mauvaises herbes vivaces réprimées : Pissenlit, plantain spp. trèfle spp., carotte sauvage, linaira, chiendent, vesce jargeau, épervière spp., rumex crépu, chardon des champs, pâturin des près.

MODE D'EMPLOI

Les traitements effectués sur les jeunes mauvaises herbes en pleine croissance, au printemps et au début de l'été, assurent les meilleurs résultats. Le niveau de suppression dépend de plusieurs facteurs, notamment la taille et le stade de développement des mauvaises herbes au moment du traitement. Appliquer dans une journée ensoleillée avec des températures de ou plus de 21°C (70° F). Un seul traitement peut supprimer complètement les mauvaises herbes annuelles de petite taille. Les grandes mauvaises herbes établies qui ne sont pas desséchées complètement après un seul traitement nécessiteront un traitement supplémentaire. Les mauvaises herbes mures, dormantes ou tenaces à cause d'un stress lié à l'humidité ont tendance à résister à un traitement herbicide. Il faut couvrir complètement la végétation non voulue pour la supprimer. Seule la végétation qui entre en contact avec le produit sera affectée. Un seul traitement peut supprimer les mauvaises herbes vivaces au stade plantule; cependant, il faut effectuer un traitement supplémentaire pour supprimer les repousses de mauvaises herbes vivaces établies. Une précipitation dans l'heure suivant l'application réduira le niveau de suppression. NE PAS retourner sur les lieux traités ni autoriser quelqu'un à le faire avant que les résidus n'aient séché. Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.

SUPPRESSION DES MAUVAISE HERBES ANNUELLES EN DÉBUT DE SAISON, lorsque les mauvaises herbes sont jeunes (3 à 5 feuilles) et en pleine croissance, préparer une bouillie à raison de 1 L de produit pour chaque 3 L d'eau. Bien mélanger. Pulvériser le produit sur la végétation non voulue afin de la mouiller complètement.

TRAITEMENT LOCALISÉ : Utiliser un applicateur à buse unique ou de type pistolet pour diriger le jet de pulvérisation et mouiller complètement le feuillage non voulu.

2018-2025
2018-12-14

SUPPRESSION DES GRANDES MAUVAISES HERBES ANNUELLES ET RÉDUCTION (RÉPRESSION) DES PARTIES AÉRIENNES DES MAUVAISES HERBES VIVACES.
Préparer une bouillie à raison de 1 L de produit pour chaque 2,25 L d'eau. Pour assurer une couverture complète de la végétation non voulue, utiliser un applicateur, un volume de solution et une pression de pulvérisation adéquats. Pour les grandes mauvaises herbes, un traitement localisé assure les meilleurs résultats. Il faut effectuer un traitement supplémentaire pour supprimer les repousses des mauvaises herbes vivaces.

SUPPRESSION DE LA VERGERETTE DU CANADA AU STADE DE SEMIS, DES GRANDES MAUVAISES HERBES ANNUELLES ÉTABLIES ET RÉDUCTION (RÉPRESSION) DES PARTIES AÉRIENNES DES MAUVAISES HERBES VIVACES ÉTABLIES : Pour assurer une couverture complète de la végétation non voulue, utiliser le produit non dilué avec une pression de pulvérisation adéquat. Pour les grandes mauvaises herbes, un traitement localisé assure les meilleurs résultats. Il faut effectuer un traitement supplémentaire pour supprimer les repousses des mauvaises herbes vivaces.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES SERRES : Pour supprimer les mauvaises herbes dans les zones non agricoles des serres (p. ex., sous les bancs à planter, dans les zones de passage et dans les couches après la récolte), préparer une bouillie à raison de 1 L de produit pour chaque 3 L d'eau. Bien mélanger. Pulvériser le produit sur les mauvaises herbes pour bien les mouiller; utiliser de gouttelettes de grosseur moyenne pour minimiser la dérive. Il faut assurer une couverture complète pour obtenir la suppression voulue. On obtient les meilleurs résultats lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Empêcher la bouillie d'entrer en contact avec la végétation que l'on souhaite conserver.

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

Ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les organismes nuisibles dans les habitats aquatiques. **NE PAS** utiliser ce produit pour éliminer les organismes nuisibles aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

NE PAS appliquer ce produit avec tout type système d'irrigation.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol.

NE PAS appliquer par pulvérisation aérienne.

Zones tampons

L'utilisation des méthodes ou de l'équipement de pulvérisation suivants **NE REQUIERT PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel et pulvérisateur à réservoir dorsal ainsi que traitement localisé, pulvérisateurs intercalaires avec écrans, pulvérisateurs à écran avec faible angle de pulvérisation qui font en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les fruits ou le feuillage du verger, bassinage du sol et incorporation dans le sol.

Pour les applications dans les emprises, des zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises; toutefois, on doit utiliser les meilleures stratégies d'application disponibles pour réduire le plus possible la dérive par rapport au point d'application, en tenant compte notamment des conditions météorologiques (par exemple, direction et faible vitesse du vent) et de l'équipement de pulvérisation utilisé (par exemple, pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduction au minimum de la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons indiquées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines, zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, milieux humides) et des habitats estuariens et marins sensibles.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres*
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Superficie non cultivée	2	1	1	1	1

*Les zones tampons terrestres ne sont pas requises dans le cas des emprises, y compris le ballast des voies ferrées, les emprises ferroviaires et hydro-électriques, et les servitudes des services publics.

Dans le cas des mélanges en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association entrant dans la composition du mélange et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) prescrite des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant la classe de gouttelettes (selon l'ASAE) la plus grosse précisée quettes des produits d'association.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Corrosif pour les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Cause une irritation de la muqueuse. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Se laver immédiatement après l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau chaude et du savon avant de les remettre. Éviter d'inhaler la vapeur et le brouillard de pulvérisation. Un endroit bien aéré est requis pour effectuer des tâches particulières. NE PAS retourner sur les lieux traités ni autoriser quelqu'un à le faire avant que les résidus n'aient séché. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes de sécurité ou un écran facial, ainsi que des chaussures et des chaussettes lors du chargement, l'application, et lors des activités de nettoyage et d'entretien.

Dans le cas des applications par pulvérisation généralisée et des applications dans les sites mal ventilés, le préposé à l'application doit porter un appareil respiratoire avec cartouche contre les vapeurs approuvé par le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) et la Mine Safety and Health Administration (MSHA).

Éviter tout contact avec les plantes utiles. La végétation qui entre en contact avec la pulvérisation hors cible ou la dérive sera endommagée. Éviter d'appliquer le produit sur des métaux réactifs comme l'aluminium, l'étain ou le fer et sur des articles comme les clôtures ou les meubles de jardin pour ne pas tacher, barioler ou marquer les surfaces métalliques finies. Éviter de pulvériser le produit par temps venteux.

Appliquer le produit uniquement lorsque le potentiel de dérive vers des secteurs d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des parcs, est au plus bas.

Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, du matériel d'application et de l'ajustement du dispositif de pulvérisation au moment de l'application.

Ce produit peut être toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons spécifiées dans le MODE D'EMPLOI. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

2018-2025
2018-12-14

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine or animale. Craint le gel. Conserver dans le contenant d'origine hors de la portée des enfants lors de l'entreposage.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Éliminer les rinçures sur le sol nu.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.